



## A propos des « CNRS Key Lab »

Document de travail – Janvier 2025

### Objectif :

Conformément à son contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2028, le CNRS se propose de **mettre en valeur et de mieux accompagner les laboratoires les plus remarquables**, ceux qui peuvent être légitimement considérés comme « de rang mondial ».

Ces unités ont vocation à **être les plus à même de répondre aux exigences de la compétition internationale et aux enjeux de la nation**, à être des fleurons de la recherche française, attractives pour les meilleurs, chercheurs, chercheuses, enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs comme étudiantes et étudiants, notamment en concentrant les plateformes scientifiques et technologiques les plus performantes. Elles permettront aussi **aux universités co-tutelles de mettre en avant leurs disciplines d'excellence, leur signature à l'échelle internationale**.

Le CNRS se propose d'octroyer à ces unités le statut de « **CNRS Key Lab** », après concertation avec les universités, et le cas échéant les autres établissements, co-tutelles principales de ces unités.

### Key Lab vs UMR :

Par nature, le statut de « CNRS Key Lab » a vocation à être sélectif. La majorité des UMR n'auront pas ce statut, elles continueront pour autant à bénéficier des moyens du CNRS, tant en termes de personnels permanents que de fonctionnement. Mais ces moyens seront, de manière générale, plus ciblés qu'aujourd'hui, en veillant à la plus-value du CNRS par rapport à la présence des autres co-tutelles du laboratoire.

### Le statut de CNRS Key Lab :

Le statut de « CNRS Key Lab » sera attribué pour une durée de 5 ans, renouvelable, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Chaque année, le CNRS pourra reconnaître de nouveaux « CNRS Key Lab », dans les mêmes conditions que celles mises en œuvre à l'initialisation du processus.

Le CNRS travaillera notamment avec les universités volontaires sur des trajectoires pluriannuelles conduisant à l'octroi du statut de « CNRS Key Lab » à des UMR identifiées ensemble.

### Droits et devoirs :

Au-delà des moyens humains et financiers, le CNRS souhaite naturellement offrir aux « CNRS Key Labs » un accompagnement renforcé, en lien bien sûr avec les autres co-tutelles, incluant :

- un travail régulier avec l'institut, ou les instituts, de rattachement pour articuler au mieux le projet scientifique du laboratoire et les priorités nationales et européennes de recherche ;
- un dialogue stratégique (de type dialogue objectifs-ressources renforcé) régulier, a minima tous les deux ans, associant l'ensemble des co-tutelles, permettant une vision pluriannuelle globale de leurs besoins, financiers et humains ;
- une aide particulière au montage et à l'accompagnement de projets européens ;
- une mise en valeur leur permettant de renforcer leurs rayonnement et collaborations internationaux ;
- un soutien renforcé à l'innovation aux bénéfices du monde socio-économique..

En retour, il est attendu des « CNRS Key Labs » qu'ils jouent un rôle de « tête de réseau » vis-à-vis d'autres laboratoires de leur domaine, notamment via la mise à disposition de plateformes scientifiques ou technologiques. Le CNRS les assistera aussi dans cette fonction importante, qui permettra à l'ensemble de la recherche française d'être plus performante.



## Critères :

Même si la notion de « être de rang mondial » ne correspond pas à une définition mathématique précise, elle est le plus souvent largement partagée par les pairs au sein d'une discipline donnée. Le statut de « CNRS Key Lab » vise à refléter cette vision. Il sera proposé par le CNRS en fonction d'un certain nombre de critères. Ces critères doivent naturellement être pondérés en fonction de chaque institut, ou grand domaine disciplinaire, pour tenir compte de ses spécificités. Par exemple, la proportion des agents CNRS est très différente d'un institut à l'autre comme, dans d'autres domaines, la participation à des projets européens ou les collaborations avec le secteur économique.

### Excellence

- Evaluations par le Comité national et l'Hcéres du laboratoire
- Qualité et impact des productions scientifiques
- Reconnaissances individuelles diverses (médailles CNRS, prix internationaux, highly cited researchers, membres de l'IUF, du collège de France, de l'Académie des sciences...)
- Nombre et poids des ERC dans le laboratoire
- Reconnaissance dans les principaux classements internationaux thématiques
- Attractivité
- ...

### Projets majeurs

- Nombre et poids des projets européens auxquels participe le laboratoire, notamment ceux qu'il coordonne
- Participation au management de grands programmes internationaux
- Participations aux PEPR et autres programmes nationaux
- ...

### Structuration nationale

- Infrastructures de recherche portées ou co-portées par le laboratoire
- Services labellisés ou programmes nationaux recherche portés ou co-portés par le laboratoire
- ...

### Valorisation

- Projets en maturation/pré-maturation portés du laboratoire
- Créations de start-ups à partir des travaux du laboratoire
- Laboratoires communs avec des partenaires industriels
- Brevets et licences
- ...

### Singularité

- Caractère exceptionnel du laboratoire sur la scène internationale

### Structure du laboratoire

- Taille du laboratoire
- Poids des agents CNRS